

MISSION PERMANENTE  
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRES DES NATIONS UNIES



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR  
NEW YORK, NY 10017  
TEL : (646) 649-5061  
FAX : (646) 781-9974

## 70<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*PREMIERE COMMISSION  
(Désarmement et sécurité internationale)*

INTERVENTION DE  
M. VIRGILE N. AKIAPPO  
CONSEILLER  
A LA MISSION PERMANENTE  
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
AUPRES DES NATIONS UNIES

*New York, le 15 octobre 2015*

*A vérifier au prononcé*

**Monsieur le Président,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Honorables Délégués,  
Mesdames et Messieurs,**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais, à mon tour, au nom de la délégation ivoirienne, vous adresser mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de notre Commission. Je demeure certain que votre leadership sera d'un apport inestimable dans la conduite de nos travaux.

Je voudrais également traduire toute mon appréciation à votre prédécesseur et à son équipe dont l'esprit d'ouverture nous ont permis, lors de la 69<sup>ème</sup> session, de mener à bon port nos travaux.

Ma délégation s'associe aux Déclarations faites par l'Indonésie et le Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des non Alignés et du Groupe africain.

**Monsieur le Président,**

Cette 70<sup>ème</sup> session de l'ONU est marquée par l'adoption du Programme de développement post-2015 visant à consolider les bases d'un développement inclusif et d'un monde meilleur à l'horizon 2030 sur la base des priorités que sont : le développement, l'environnement, la paix et la sécurité.

Toutefois, la course aux armements, la prolifération des armes nucléaires, la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dont les conséquences sont les conflits de tout genre ainsi que le terrorisme, demeurent des menaces réelles à la réalisation de ces objectifs pour l'avancée de l'humanité.

C'est pourquoi, le rôle de notre Organisation est essentielle et les projets de réformes de l'ONU engagées depuis plusieurs années, devraient contribuer à tracer les contours d'une communauté internationale plus juste et résolument tournée vers le progrès et luttant efficacement contre la menace des armes.

**Monsieur le Président,**

Le phénomène du terrorisme qui est l'une des conséquences dévastatrices de la trop forte présence d'armes dans notre sous-région, appelle à plus de vigilance et de coopération au plan sous-régional, régional et mondial.

En effet, les agissements de Boko Haram devenu « Etat islamique en Afrique de l'Ouest » entravent gravement le développement de notre zone et pourrait compromettre à terme, la bonne réalisation des ODD.

A cet égard, face aux menaces des groupes terroristes opérant au Mali, les Autorités ivoiriennes ont pris des mesures visant à renforcer le dispositif sécuritaire dans la zone frontalière et adopté, le 03 juillet 2015, une loi visant à réprimer efficacement le terrorisme.

Dans cette optique, le Gouvernement ivoirien entend coopérer étroitement avec le Comité des Nations Unies contre le terrorisme et Interpol, afin de lutter efficacement contre le flux des combattants terroristes étrangers.

**Monsieur le Président,**

Le désarmement, sous tous ses aspects, doit faire partir des priorités de nos Etats. A cet égard, le désarmement nucléaire doit se poursuivre.

C'est pourquoi, les désaccords successifs constatés, lors des sessions de Fond de la Commission du désarmement préoccupent mon Gouvernement.

Nous estimons par ailleurs que le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN), déjà ratifié par 164 Etats, doit connaître son aboutissement.

En outre, l'échec de la 9<sup>ème</sup> Conférence d'examen du Traité de Non Prolifération nucléaire (TNP), tenue cette année, nous interpelle tous et demande de la part de chacun d'entre nous, plus de flexibilité dans la défense de nos intérêts. La Côte d'Ivoire est d'avis que les Nations Unies doivent veiller à l'application stricte des trois (03) dimensions du TNP : le désarmement nucléaire, la non prolifération des armes nucléaires ainsi que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

A cet égard, la conclusion d'une Convention générale sur le désarmement et l'institution d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, à l'instar des pays africains qui ont opté depuis 2009 pour une zone dénucléarisée, est à encourager. Sur ce dernier point, ma délégation exhorte les Etats appartenant à cette zone à poursuivre les négociations.

De même, mon pays forme le vœu que les avantages liés à l'utilisation civile de l'énergie nucléaire soient profitables au plus grand nombre de pays, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la santé. Pour y parvenir, la Côte d'Ivoire entend accroître sa coopération avec l'AIEA.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire souscrit à « l'engagement d'Autriche » qui appelle l'attention de tous sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et est favorable à toute initiative pouvant aboutir à la conclusion d'un Traité interdisant la production de matières fissiles.

**Monsieur le Président,**

L'utilisation de nouvelles technologies pour la fabrication des armes légères et de petit calibre, à l'image du polymère et la technologie en 3D, requiert plus de vigilance de la part des Etats, dans le cadre du processus de marquage et de traçage des armes.

Dans le souci d'assainir son environnement sécuritaire, mon pays s'évertue depuis quelques années, avec l'aide des partenaires au développement notamment le Japon et le PNUD, à marquer toutes les armes de ses forces de défense et de sécurité. Aussi plaide-t-il pour un transfert de technologies et des équipements adéquats de marquage et de traçage, afin de répondre aux exigences des nouvelles technologies de fabrication d'armes.

Dans cette optique, la Côte d'Ivoire a accrue sa coopération avec le Liberia, les forces onusiennes et françaises, afin d'éviter la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre au niveau de sa frontière ouest.

Aussi, l'importance que mon pays attache à cette question a enfin été matérialisée, cette année, par la ratification du Traité sur le commerce des armes qui se présente comme l'instrument juridique indispensable dans ce domaine.

**Monsieur le Président,**

Si nous convenons que l'objectif principal de l'ONU dont nous commémorons le 70<sup>ème</sup> anniversaire cette année, est le maintien de la paix et de la sécurité internationale, alors il conviendrait de ne pas décevoir nos peuples dont l'espérance réside dans le caractère constructif de nos discussions qui n'ont pour seul but que la préservation d'un monde meilleur, où la culture de la paix, de la sécurité et du développement devrait être notre seul credo.

**Je vous remercie.**